

Séance du 24 septembre 2025
Délibération N° 80-2025

En exercice : 28

Présents : 15

Habilités à voter dans le cadre de la compétence « Matériel intercommunal » : 14.

Présents : 9

Date de la convocation : 10 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ M. H. LHERMITTE Mme C. GASTÉ M. G. CRESPIN
Mme M. DENIS M. T. RENOUX M. P. THEBAULT M. R. LEMARCHAND

SUPPLENANT : M. B. GUITTON

POUVOIRS : de Mme A. ASPLIN à M. R. LEMARCHAND
de Mme M. JEZEQUEL à M. P. THEBAULT

EXCUSES : TITULAIRES : Mme F. HUGUENIN M. P. SICOT M. K. BETTAL Mme B. MILLET
Mme M. ASPLIN Mme M. JEZEQUEL

DECISION MODIFICATIVE N°01-2025

Monsieur Laurent PRIZÉ, Président, propose aux membres du Comité Syndical la décision modificative n° 01-2025 suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60632-510 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	153.81 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	153.81 €	0.00 €	0.00 €
R-7811-510 : Reprises sur amort des immo incorporelles et corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	153.81 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	153.81 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	153.81 €	0.00 €	153.81 €
INVESTISSEMENT				
D-28188-510 : Amort. autres	0.00 €	153.81 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	153.81 €	0.00 €	0.00 €
R-10222-510 : FCTVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	153.81 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	153.81 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	153.81 €	0.00 €	153.81 €
Total Général		307.62 €		307.62 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **l'unanimité** approuvent cette décision modificative n° 01-2025.

Certifie exécutoire, compte tenu de :

sa réception en Préfecture le2025,

sa publication le2025

Le Président

Le registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président



Syrenor
MONTGERMONT